

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 24 avril 2012 à 18 h 30 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc les membres suivants :

Monsieur Luc Gaudreault  
Monsieur Yvon Geoffroy

Ainsi que madame Isabelle Thiffeault et monsieur Yves Cossette, commissaires représentants du comité de parents.

Messieurs Luc Gaudreault et Yvon Geoffroy participent à distance par vidéoconférence.

Participe à cette séance le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents messieurs Serge Carpentier, directeur général adjoint et secrétaire général et Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines

Les commissaires procèdent à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du comité exécutif.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION CE 43 0412** : Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0412-01 soit adopté tel que présenté.

Adopté unanimement

Approbation d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION CE 44 0412** : Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 27 mars 2012 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document CE 0412-02, soit approuvé tel que rédigé.

Adopté unanimement

Consécutivement, monsieur Richard Boyer présente une recommandation pour autoriser des congés sabbatiques à traitement différé. Une résolution est adoptée en ce sens.

Congé sabbatique  
à traitement différé

**RÉSOLUTION CE 45 0412** : CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé un congé sabbatique à traitement différé ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective les concernant aux personnes suivantes :

- Madame Isabelle Boutet, agente de bureau, classe I, au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice à Shawinigan, congé d'une durée de six (6) mois, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2014, dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2012;
- Madame Chantal Lebrun, enseignante au primaire, à l'école Sainte-Marie à Saint-Boniface, congé d'une demi-année scolaire soit les 100 derniers jours de l'année scolaire 2013-2014, dans un plan de deux (2) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Adopté unanimement

À 18 h 35, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la  
séance

**RÉSOLUTION CE 46 0412** : Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT



---

SECRÉTAIRE



---